


**La mortalité des jeunes
dans la Commune de Saint-Antonin
de 1793 à 1802**



par Dorothy NORMAN et Françoise TINAYRE-BLOM

« Il faut deux enfants pour faire un adulte » Pierre Goubert -
historien, 1950.

Les recherches sur l'Etat Civil (naissances et décès) de 1793 à 1802 ont révélé un taux de mortalité pour les jeunes assez élevé, ce qui nous a amenées à essayer de vérifier si le constat de M. Pierre Goubert était valable pour Saint-Antonin.

Nous avons examiné la mortalité infantile (c'est-à-dire les enfants morts avant un an) et la mortalité des jeunes (c'est-à-dire entre un an et seize ans). Nous avons estimé que, à seize ans, les enfants peuvent être considérés à cette époque comme des adultes.

Une des difficultés rencontrées fut le manque de fiabilité des registres. La loi du 20 au 25 septembre 1792 a laïcisé l'Etat Civil et pour la première fois ces enregistrements sont tenus par la commune et non plus par les curés.

Tout au début, le greffier de la maison commune a écrit les actes à la main de sorte qu'il y a parfois des omissions. A partir de 1800 les feuilles étaient pré-imprimées, donc il y avait un formulaire fixe à remplir par le greffier. Un autre problème rencontré fut que les mort-nés n'étaient enregistrés que dans les naissances ou que dans les décès au lieu d'être notés dans les deux registres ; d'autre part, comme expliqué en note ⁽¹⁾, le non enregistrement peut être très élevé dans notre région.

Processus d'enregistrement

C'était au père d'aller à la maison commune avec deux témoins pour déclarer l'événement. Pour les naissances, il fallait présenter l'enfant à l'officier municipal. Pour un décès, après avoir noté les détails, l'officier municipal devait se déplacer « sur le champ » vérifier la décès.

Pour chaque acte, le greffier devait noter les noms du père, de la mère, la profession du père, le lieu et la date de l'événement, les noms et sexe de l'enfant ainsi que le ou les noms et parenté des

témoins. Le père signait la déclaration s'il savait signer, les témoins idem, mais le plus souvent le greffier écrivait « qu'ils ne savaient ».

Assez souvent, c'était l'accoucheuse ⁽²⁾ qui remplaçait le père à la maison commune si ce dernier ne pouvait y assister pour « cause de maladie » (trop de travail ou peut-être il avait trop bien arrosé l'arrivée du nouveau-né).

Résultats

Les résultats de nos recherches sont donnés dans le tableau ci-contre.

Ce tableau donne le nombre de naissances par an et par catégorie : les enfants morts-nés et ceux qui décèdent lors du premier jour, entre un jour et une semaine, une semaine et un mois, un mois et un an et aussi avant 16 ans, âge où l'enfant peut être considéré comme adulte.

Cause des décès

A cette époque tout accouchement s'annonçait périlleux, surtout si c'était la première naissance. Voici une énumération des causes provoquant le décès des enfants pendant leurs premiers jours :

- la santé de la mère, qui pouvait porter préjudice au fœtus si la mère était malade.
- la compétence ou l'incompétence de l'accoucheuse d'où mauvaises manipulations, accidents pendant l'accouchement... l'accoucheuse n'avait que des outils primitifs et pas d'anesthésie ou d'antibiotiques !
- mauvaises conditions dans le domicile, saleté des lieux, eau impure, manque d'hygiène personnelle.
- débilités congénitales ; malformations...

Même après un bon accouchement, l'enfant pouvait succomber à des maladies, à des infections dûes à la mauvaise hygiène ou à la malnutrition ⁽³⁾.

Il se pouvait que le décès soit lié à la mise en nourrice de l'enfant puisqu'il est noté dans plusieurs extraits de décès le cas de nourrissons morts chez la nourrice.

Pour les enfants, il y avait d'autres fléaux : les épidémies qui touchaient tout le monde, les accidents (noyades par ex...) ou encore les maladies associées aux mauvaises conditions de vie. Malheureusement, sauf en cas d'accident, la cause du décès n'est jamais consignée dans les actes.

Année	Mortalité infantile de mois de 1 an										Mortalité des jeunes entre 1 et 16 ans		Totaux de 0 à 16 ans	
	Nombre de naissances		Nombre de morts-nés et < 1 jour	Décès entre 1 jour et 1 semaine	Décès entre 1 semaine et 1 mois	Décès de 1 mois à 1 an	Total décès < 1 an	% décès jusqu'à 1 an	Mortalité des jeunes < 16 ans	% décès < 16 ans	Total décès	% total		
	Total	H											F	
1793	178	102	76	8	10	7	15	40	22,5	27	15,1	67	37,6	
1794	168	88	80	6	4	5	20	35	20,8	38	22,6	73	43,4	
1795	195	90	105	6	9	9	16	40	20,5	36	18,4	76	38,9	
1796	193	99	94	4	9	14	24	51	26,4	37	19,2	88	45,6	
1797	187	97	90	5	9	9	14	31	16,6	23	12,2	54	28,8	
1798	197	96	100	12	11	11	11	45	22,8	11	5,6	56	28,4	
1799	173	85	88	11	11	12	17	51	29,4	28	16,3	79	45,7	
1800	185	91	94	12	6	11	9	38	20,5	11	6	49	26,5	
1801	180	84	96	6	12	6	22	46	25,6	44	24,4	90	50	
1802	161	83	78	10	10	9	15	44	27,3	27	16,8	71	44,1	

Les jumeaux

Si la mère donnait naissance à des jumeaux, les risques de décès étaient plus élevés. De 1793 à 1802, nous avons compté 22 paires de jumeaux dont 11 bébés ont péri dès leur premier jour.

Conclusion

Selon les données ci-dessus extraites de l'Etat Civil de Saint Antonin 1793-1801, il est difficile de décider si l'affirmation de Pierre Goubert est vraie parce que certaines années, 1796, 1799 et 1801 par exemple, semblent donner vraisemblance à l'affirmation mais on ne peut pas corroborer combien de naissances n'ont pas été enregistrées, combien d'enfants sont « éliminés » car le meurtre d'un bébé était considéré comme un acte criminel entraînant la pendaison de la mère coupable.

Lors de nos recherches, nous avons trouvé le cas d'un enfant noyé dans un puits à Saint Michel de Vax, celui d'un enfant abandonné dans un trou de mur, et on se demande combien d'autres enfants se sont « volatilisés » sans enregistrement.

BIBLIOGRAPHIE

- *La Démographie de l'époque moderne, par Scarlett Beauvalet Boutouyme*
- *L'Etat Civil e 26 1, 3, 5
e 26 2, 4, 6*

NOTES

- 1) *La mortalité infantile pose les plus grands problèmes de mesure en raison de l'absence ou de l'irrégularité de l'enregistrement des enfants morts nés et des ondoyés-décédés. (Ondoiement : baptême administré sans les cérémonies de l'Eglise). Ainsi les démographes ont pu établir que le non-enregistrement peut atteindre près de 50 % dans le sud de la France.*
- 2) *Un petit mot sur les sages-femmes et accoucheuses : un accouchement était une affaire de femmes joyeuses et bruyantes. Cela se passait le plus souvent à domicile, devant lâtre et sur la paille. Les hommes n'avaient pas leur place là, sauf en cas d'urgence.*

La future mère était entourée d'amies et de l'accoucheuse, souvent une femme qui avait fait ses preuves lors de couches difficiles et que les femmes du village avaient adoptée.

Lors de nos recherches, nous avons remarqué certains noms d'accoucheuses. Les deux femmes le plus souvent citées parmi plusieurs accoucheuses sont Elisabeth Cavallé (51 fois nommée en 1793) veuve d'Antoine Cadène et Madame Cassain (57 fois citée) épouse de l'instituteur Jean-Baptiste Migeon : ces deux femmes ont exercé leur métier pendant les 10 ans de nos recherches.

L'accoucheuse s'occupait de la mère et de l'enfant pendant et après la naissance. Elle était hébergée et nourrie, ou payée en nature. Ce n'est qu'à la fin du XVIII^e siècle que les sages-femmes reçurent une formation professionnelle, mais pas les accoucheuses.

- 3) Le colostrum étant considéré comme étant nuisible à l'enfant, la mère n'allaitait qu'après quelques jours.

